



Convention de formation GSA

Entre les soussignés :

.....
.....
.....

Représenté par

Et :

L'Ecole d'Application de Sécurité Civile
Centre Francis ARRIGHI Domaine de VALABRE
13120 Gardanne
Représenté par son Président

Est conclue la convention suivante.

Objet: Les deux parties s'engagent sur des actions de formations intitulées :

- Formation de formateur Grimpeur Sauveteur dans l'Arbre Initiale
- Maintien et Actualisation des Compétences ».

Organisation :

- Public concerné : Formateurs du Certificat de spécialisation Arboriste Elagueur.

Formation initiale :

- Titulaire d'un CS d'arboriste élagueur depuis plus de 3 ans
- Si non titulaire du CS : justification de 10 ans d'expérience professionnelle dans le secteur de l'élagage.
- Titulaire d'un certificat de Sauveteur Secouriste du Travail (SST) à jour ou d'un recyclage de moins d'un mois
- Détenteur d'une attestation de formation au GSST ou au GSA
- Formateur en centre de formation depuis 2 ans minimum ou attestant d'au moins 900 h d'expérience (comme formateur indépendant)

Formation MAC :

- Détenteur de l'Attestation de présence à la journée de présentation du référentiel « Grimpeur Sauveteur dans l'Arbre » du 14 octobre 2019 à la CCMSA, habilitant à délivrer des formations GSA.
- Titulaire d'un certificat Sauveteur Secouriste du Travail (SST) à jour ou d'un recyclage de moins d'un mois



- Disposant d'une attestation d'un centre de formation certifiant que l'on réalise des formations au secours dans les arbres ou attestation d'animation de ces formations (formateur indépendant)

Durée :

- Formation initiale, cinq jours
- Formation MAC, trois jours

Coût pour l'année 2022:

- Formation initiale, mille neuf cent soixante-six € par stagiaire - **2495 €**
- Formation MAC, mille trois cent soixante-treize € par stagiaire - **1855 €**

Engagement des deux parties :

L'ECASC s'engage à :

- Animer l'action de formation en faisant intervenir des formateurs reconnus par la Société Française d'Arboriculture, l'Union Nationale des entreprises du Paysage, la Mutualité Sociale Agricole et un formateur Chef d'unité GRIMP (IMP3)
- Gérer les formalités administratives (inscriptions, convocations, attestations, conventions, devis) hors dossier de financement liées à cette action en percevant la somme due par personne inscrite
- Organiser sur son site (Centre National de Formation du GRIMP quartier de l'Oultra 48400 FLORAC) la logistique de l'action : matériel, documents pédagogiques, réservation des repas et nuitées.

Le _____ s'engage à :

- Présenter à la formation un/des formateur/s respectant/s les prérequis
- Prendre en charge l'ensemble des frais de formation, restauration et hébergement du/des formateur/s.

En cas de différend, et en l'absence de règlement à l'amiable, les tribunaux compétents seront les tribunaux de _____.

Fait en deux exemplaires le

Pour l'ECASC,
Date signature et tampon

Pour le _____
Date signature et tampon